



Communiqué de Presse 14 juin 2022

TRIBU présente sa nouvelle version

UN DOSSIER HORS AGREMENT ? PROPOSEZ **LA CESSION DE CREANCE**



La plateforme informatique de gestion des sinistres automobiles par cession de créance



**PLUS
SIMPLE**



**PLUS
RAPIDE**



**PLUS
COMPLET**



**GESTION100%
DEMATERIALISÉE**

LA GARANTIE D'ETRE PAYE

La plateforme de gestion de sinistres par cession de créance TRIBU, lancée il y a 22 ans par la FFC, s'offre une nouvelle version en phase avec son succès et ses objectifs. Au menu, de nombreuses améliorations et simplifications, pour encore mieux démocratiser cette procédure de règlement.

Il y a plus de vingt ans, la FFC s'est intéressée à la notion de cession de créance, inscrite dans le code civil. Ce procédé de règlement est un contrat par lequel le créancier transmet tout ou partie de sa créance contre le débiteur, à un tiers. Adapté au secteur automobile, cela permet au client final de céder sa créance au réparateur, qui demande directement le règlement d'un sinistre à l'assureur. Les intérêts sont multiples, puisque la cession de créance offre tout d'abord l'immense avantage pour tout réparateur de traiter simplement des dossiers hors agrément des compagnies d'assurance. Mais le système évite aussi les impayés, limite les délais de règlement et simplifie la relation avec le client.

La procédure de cession de créance a été largement simplifiée par la FFC, avec la création de l'outil informatique TRIBU, qui permet de réaliser rapidement toutes les étapes de la demande sans erreur.

Après 22 ans de bons et loyaux services auprès des adhérents de la FFC Mobilité Réparation et Services et près de 12 000 dossiers mensuels, il était temps d'offrir une profonde refonte à la plateforme.

Dès le 14 juin, l'ensemble des abonnés au service TRIBU pourra bénéficier de sa nouvelle version, résultat de nombreux mois de travail et de l'écoute des utilisateurs avisés. « *TRIBU 2022 est une synthèse des remontées terrain, encore plus simple, plus rapide, plus complète et 100 % dématérialisée* », s'enthousiasme Patrick NARDOU, Président de la FFC Mobilité Réparation et Services. Bien sûr, nous n'avons pas touché aux fondements de nos engagements, et l'accompagnement des réparateurs fait toujours partie de l'ADN de TRIBU. Nos services restent pleinement mobilisés auprès des adhérents pour la finalisation des dossiers et la relation parfois complexe avec les assureurs.

TRIBU 2022 plus simple

Pour débiter, la nouvelle version de TRIBU est bien sûr plus ergonomique, plus visuelle et plus intuitive. Si les grandes étapes de constitution d'un dossier sont maintenues car légales, le système est désormais interfaçable avec tous les DMS du marché. Les informations de facturation sont donc dupliquées automatiquement dans TRIBU. Plus de double-saisie, du temps gagné, des erreurs évitées. De même, la liste des assureurs a été intégrée en menu déroulant, au moment de remplir les informations du dossier.

TRIBU 2022 plus rapide

Afin d'accélérer le règlement des factures, nous avons supprimé l'étape de relance, pour se consacrer directement à la lettre de mise en demeure de l'assureur, juridiquement recevable. Précisons que durant la procédure, tous les documents se génèrent automatiquement avec les informations indispensables au dossier, ce qui accélère et simplifie encore le paiement.

TRIBU 2022 plus complet

Désormais, TRIBU 2022 intègre le suivi comptable des dossiers. Ainsi, vous êtes visuellement alerté de l'état d'avancement des dossiers, et accompagné dans les étapes suivantes de la procédure. Par exemple, TRIBU vous indique automatiquement quand il est temps de mettre en demeure l'assureur indélicat.

TRIBU 2022 100 % dématérialisé

Fruit d'un partenariat existant et renforcé avec la société CLEARBUS, TRIBU 2022 maintient son système d'envoi des courriers recommandés 100 % dématérialisés. Une économie de temps et d'argent non négligeables, pour une réception sans délai chez l'assureur. 98 % des cessions de créance sont aujourd'hui envoyées par ce biais.

Rappelons que la cession de créance est un procédé de règlement complètement légal et non opposable par les compagnies d'assurance, malgré la présence de clauses parfois abusives dans les contrats avec leurs clients (*loi DDADUE du 3 décembre 2020*).

Enfin, TRIBU fêtera officiellement ses 22 ans sur le salon EQUIP AUTO. Un anniversaire qui sera également l'occasion de démontrer les nombreuses évolutions de sa nouvelle version.